

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016**

**SÉANCE SPÉCIALE**

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 24 août 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h15.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Vacance
District 01	Poste vacant	
District 02	Nicole Couture	
District 03	Karl Tremblay	
District 04	François Rodrigue	
District 05	René Jubinville	
District 06	Réjean Mégré	
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Vacance : 1</b> <b>Absence: 0</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Nancy Marcoux, agit comme secrétaire.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance à l'ouverture de la séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la directrice générale par intérim
3. Autorisation de signature – contrat du directeur général et secrétaire-trésorier
4. Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier
5. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe
6. Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions
7. Prolongation du mandat de Michel Richer inc.
8. Entérinement de dépenses d'honoraires professionnels
  - 8.1 Dossier direction générale
  - 8.2 Dossier Incendie
9. Octroi du contrat de réaménagement du Récré-O-Parc
10. Octroi du mandat de surveillance au Récré-O-Parc
11. Additions au projet d'ordre du jour soumis le 19 août 2016
  - 11.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Entente d'utilisation des infrastructures
  - 11.2 Embauche d'une brigadière
12. Période de questions
13. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016



No de résolution  
ou annotation

**2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la directrice générale par intérim**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

**3. Autorisation de signature – Contrat d'emploi du directeur général et secrétaire-trésorier**

**244-2016-08-24**

**Considérant** que les différentes conditions et avantages liés à l'emploi du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité sont décrites dans un contrat d'emploi;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi entre monsieur Philippe De Courval et la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Philippe De Courval  
Trésorerie  
Dossier (2)

**4. Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier**

**245-2016-08-24**

**Considérant** que le processus de sélection pour l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier est finalisé à la satisfaction du conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** par la présente, d'embaucher monsieur Philippe de Courval de Sherbrooke au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton conditionnellement à ce que la vérification des antécédents soit conforme aux exigences de l'emploi;

- a. que sa rémunération soit établie sur une base annuelle de 73 500\$ ainsi que les conditions et avantages édictés au contrat à intervenir entre la Municipalité et monsieur De Courval;
- c. que le contrat à intervenir entre monsieur De Courval et la municipalité de Compton abroge l'annexe 11 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- d. que monsieur De Courval occupe le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 6 septembre 2016
- e. que la rémunération soit établie sur une base horaire en fonction des heures travaillées pour un maximum de 35 heures hebdomadaires durant le mois de septembre ou jusqu'à ce que M. Courval ait intégré le poste à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Philippe De Courval

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016



No de résolution  
ou annotation

Trésorerie  
Dossier (2)

**5. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe**

**246-2016-08-24**

**Considérant** que la dénomination du poste actuel de secrétaire-trésorière adjointe – trésorerie doit être modifiée pour se conformer aux dispositions prévues au code municipal en ce qui a trait aux officiers municipaux;

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer un secrétaire-trésorier adjoint à la municipalité de Compton afin de régulariser cette situation;

**SUR PROPOSTION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** que le Conseil municipal nomme Madame Nancy Marcoux à compter du 6 septembre 2016 pour agir à titre de secrétaire-trésorière adjointe, afin que celle-ci, au cas de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, puisse exercer tous les devoirs de cette charge avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Nancy Marcoux  
Dossier

**6. Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions**

**247-2016-08-24**

**Considérant** l'embauche de Monsieur Philippe De Courval au poste de directeur général et secrétaire-trésorier en date du 6 septembre 2016;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures des effets négociables et de toutes transactions;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le maire Bernard Vanasse ou en son absence, monsieur François Rodrigue, maire suppléant et monsieur Philippe De Courval directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Nancy Marcoux, secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Compton tous les effets négociables et toutes transactions à intervenir impliquant la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Desjardins (2)  
Trésorerie  
Dossier

**7. Prolongation du mandat de Michel Richer inc.**

**248-2016-08-24**

**Considérant** l'échéancier prévu au document de planification stratégique du département incendie déposé le 28 juillet dernier,

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016**



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** les démarches entreprises pour combler le poste de directeur du service incendie de manière permanente,

**Considérant** la fin du mandat de M. Michel Richer au poste de directeur incendie par intérim prévue le 3 septembre 2016,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la prolongation du mandat de services professionnels de Michel Richer inc. en fonction de la lettre datée du 13 août 2016 et de l'offre de service initiale acceptée par les deux parties,
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Le vote est demandé par le conseiller Karl Tremblay.

Monsieur le conseiller Karl Tremblay vote contre.

Messieurs les conseillers François Rodrigue, René Jubinville, Réjean Mégré et Madame la conseillère Nicole Couture votent pour.

Adoptée à la majorité

cc : Michel Richer inc.  
Trésorerie  
Dossier

**8. Entérinement de dépenses d'honoraires professionnels**

**8.1 Dossier direction générale**

**249-2016-08-24**

**Considérant** la facturation d'honoraires professionnels reçue dans le cadre des travaux requis pour le dossier de l'entente de terminaison d'emploi de M. Jacques Leblond;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le paiement des dépenses d'honoraires professionnels totalisant 2 443.79\$ plus taxes à la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres-Administration générale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier



No de résolution  
ou annotation

## 8.2 Dossier Incendie

250-2016-08-24

**Considérant** la facturation d'honoraires professionnels reçue dans le cadre des travaux préparatoires, de la rencontre avec les élus et des rencontres avec les employés concernés du service incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement des dépenses d'honoraires professionnels totalisant 10 842.50\$ plus taxes à la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

## 9. Octroi du contrat de réaménagement du Récré-O-Parc

251-2016-08-24

**Considérant** qu'un appel d'offres public par le système électronique SEAO a été lancé le 8 juillet 2016 pour le réaménagement complet du Récré-O-Parc de Compton,

**Considérant** qu'à l'ouverture des soumissions le 16 août 2016, six soumissions ont été reçues;

**Considérant** l'analyse réalisée par la Firme Avizo Experts-Conseils confirmant la conformité des six soumissions;

**Considérant** qu'une partie de ces travaux sera payée par le biais de différentes aides financières, notamment une subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III et une autre en provenance du Pacte rural de la MRC de Coaticook; alors que le différentiel sera défrayé par la Municipalité de Compton;

**Considérant** les recommandations de la Firme Avizo Experts-Conseils et du Comité ad hoc de parcs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat INF-719-1A14 Réaménagement du Récré-O-Parc de Compton à l'entreprise Grondin Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 632 526,35\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient affectés au budget des immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016



No de résolution  
ou annotation

cc : Grondin Excavation  
Soumissionnaires non retenus  
Trésorerie  
Dossier

**10. Octroi du mandat de surveillance au Récré-O-Parc**

**252-2016-08-24**

**Considérant** que dans le cadre des travaux d'aménagement du Récré-O-Parc, il est nécessaire d'effectuer une surveillance de chantier,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le mandat de surveillance du chantier au technicien en génie civil de la MRC de Coaticook, M. Jacques Houde, au taux horaire approximatif de 36,57\$ plus les frais afférents; considérant que la facturation finale sera établie en fonction du niveau d'utilisation du technicien, le taux horaire cité précédemment pourrait augmenter;
- b. que les deniers requis soient affectés au budget des immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Trésorerie  
Dossier

**11. Additions au projet d'ordre du jour soumis le 19 août 2016**

*Tous les membres du conseil étant présents à cette séance spéciale, ils autorisent unanimement l'ajout des points 11.1 et 11.2 à l'ordre du jour et ce, en vertu de l'article 153 du Code Municipal du Québec.*

**11.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Entente d'utilisation des infrastructures**

**253-2016-08-24**

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir une entente prévoyant l'utilisation des infrastructures appartenant à la Paroisse;

Considérant que les différentes obligations des deux parties sont précisées dans un document joint aux présentes;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil mandate le maire ou son remplaçant autorisé pour signer le document intitulé « Entente d'utilisation des infrastructures »;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016**



No de résolution  
ou annotation

- b. que pour la première année de l'entente, un montant de 5000\$ soit versé à la Paroisse Notre-Dame-de l'Unité et ce, conditionnellement à la réalisation complète des travaux prévus à l'annexe 2 de ladite entente;
- c. que les sommes s'établissent à 2 333,34\$ pour la deuxième année et à 2 333,33\$ pour les troisième et quatrième années de l'entente;
- d. que les deniers requis soient prévus aux budgets 2016, 2017, 2018 et 2019 du service « Autres administration générale ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse  
Trésorerie  
Dossier

*Monsieur le conseiller François Rodrigue déclare son intérêt dans l'objet du point 11.2 et conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'abstient de voter sur ladite résolution.*

**11.2 Embauche d'une brigadière**

**254-2016-08-24**

**Considérant** le départ de la brigadière Céline Dion à la fin du mois de juin;

**Considérant** qu'aucun candidat n'a manifesté d'intérêt au poste alors que l'école débute le 26 août prochain;

**Considérant** que Madame Marie-Pier Lareau accepte de combler le poste de manière temporaire jusqu'à ce qu'un candidat permanent soit trouvé;

**Considérant** que la candidate, Madame Marie-Pier Lareau a fourni un rapport de vérification de l'existence d'antécédents lequel s'est avéré conforme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'embaucher temporairement Mme Marie-Pier Lareau de Compton au poste de brigadière, au taux horaire prévu aux échelles salariales 2016 à l'échelon « 1 » du niveau 1 à compter du 26 août 2016;
- b. que l'horaire de travail établi de la brigadière soit selon le calendrier scolaire de l'école Louis-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

cc : Madame Marie-Pier Lareau  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier (2)

**12. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**13. Levée de la séance**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance spéciale du 24 août 2016**



No de résolution  
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 19h35, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Nancy Marcoux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

